



**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 26 octobre 2016

Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 10 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

L'an deux mil seize, le vingt-six octobre à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Bayon, Rousseau, Pivert, Mmes Loisel, Chupin, Antongiorgi, M. Feller (arrivée à 21h05)

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

Absents excusés : Mme Chevallier (pouvoir à M. Destouches), Mme Coudray (pouvoir à M.Feller), MM. Mabrouk, Gille,

Secrétaire de séance : Mme Chupin

1. « Le Troquet de la Vallée » : demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter une subvention de 100 000 € pour le projet d'achat et de réhabilitation du commerce « Le Troquet de la Vallée » auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir dans le cadre du CDDI ;

- Dit que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

	HT	TVA	TTC
Achat du bâtiment	130 000,00	0,00	130 000,00
Frais de notaire	305,00	0,00	305,00
Diagnostics	733,33	146,67	880,00
Achat de la licence IV	1 000,00	0,00	1 000,00
Cabinet juridique	500,00	100,00	600,00
Formation	500,00	100,00	600,00
Géomètre	3 540,00	708,00	4 248,00
Travaux et MO	200 000,00	40 000,00	240 000,00
TOTAL	336 578,33		371 600,00
Subventions sur le H.T. (à confirmer)			
a) Préfecture (Soutien à l'investissement public local)			
19,8% sur le montant total de l'achat et des travaux HT (335 000x19,80%)			66 330,00
b) Région Centre-Val de Loire (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)			
30% sur le montant de l'achat et des travaux HT			100 973,50
c) Conseil Départemental d'Eure et Loir (Contrat Départemental de Développement Intercommunal)			
			100 000,00
TOTAL DES SUBVENTIONS			267 303,50
Autofinancement communal :			
sur le HT :	69 274,83		
sur le TTC :			104 296,50

2. « Le Troquet de la Vallée » : signature de l'achat de la licence IV.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de la licence IV pour un montant de 1 000 €.

3. « Le Troquet de la Vallée » : géomètre.

Dans le cadre des travaux de rénovation et appel à candidature d'architecte, Monsieur le Maire indique qu'un état des lieux et un plan de l'existant doivent être réalisés. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de faire appel à la Société Techniques Topo pour effectuer les mesures intérieures et extérieures du bâtiment pour un montant de 3 540 € HT, soit 4248 € TTC.

4. « Le Troquet de la Vallée » : autorisation de lancer un appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation du bâtiment.

5. Aménagement de places de stationnement rue de Gallardon.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'Agence Technique Départementale (ATD) portant sur l'implantation de stationnement rue de Gallardon et sur la création d'un stop au croisement de la rue de Gallardon et de la rue du Manoir pour un montant de 10 774,05 € HT, soit 12 928,86 € TTC.

6. CCTV de Maintenon : demande d'un fonds de concours pour divers travaux de voirie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la CCTV de Maintenon pour l'octroi d'un fonds de concours de 10 000 € pour divers travaux de voirie. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales pour 2017 peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2016. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

DATES DES ELECTIONS EN 2017

Elections présidentielles :

1^{er} tour : 23 avril 2017

2^{ème} tour : 7 mai 2017

Elections législatives :

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin 2017

RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans.

La démarche se fait à l'initiative du jeune, seul ou accompagné par l'un de ses parents. Il doit fournir une pièce d'identité justifiant de la nationalité française, du livret de famille tenu à jour et d'un justificatif de domicile.

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

La population est invitée à s'associer à la cérémonie de commémoration qui aura lieu

le vendredi 11 novembre 2016 à 11h30 au Monument aux Morts de Yermenonville

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie avec distribution de friandises aux enfants ayant participé à celle-ci.

A cette occasion, une exposition « Histoire de l'école et de la mairie » est organisée dans la salle de la mairie.

REPAS DES SENIORS

Le Repas des Séniors aura lieu le samedi 19 novembre 2016 à 12h au Domaine de Changé.

BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque vous accueille :

Le mardi de 16 h 45 à 18 h 30

Le samedi de 11 h 00 à 12 h 30.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite et ouverte à tous.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin :

5 et 19 novembre 2016

3 - 17 et 31 décembre 2016.

	HT	TVA	TTC
Reprise de bordures de caniveau (rue de l'église)	3 118,27	623,65	3 741,92
Reprise de bordures de caniveau	9 429,26	1 885,85	11 315,11
Création et marquage de places de stationnement	10 774,05	2 154,81	12 928,86
Curage des fossés	3 617,01	723,40	4 340,41
Curage des canalisations	1 390,00	278,00	1 668,00
Total général	28 328,59		33 994,31
Subventions			
FDAIC 2016 (30% de 13 424,26 €)			4 027,28
FONDS DE CONCOURS CCTVM			10 000,00
Financement communal	14 301,31		19 967,03

7. SDE 28 : enfouissement des réseaux rue de Maintenon.

Le Conseil municipal approuve la programmation du projet d'enfouissement des réseaux rue de Maintenon pour 2017 ainsi que le plan de financement s'y rapportant.

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COÛT estimatif HT	PARTENARIAT			
				SDE 28		collectivité	
Distribution publique d'électricité	Environnement BT	SDE 28	199 000,00	70%	139 300,00	30%	59 700,00
	Sécurisation BT	SDE 28					
	Modernisation HTA	SDE 28	57 000,00	100%	57 000,00	0%	0,00
Installation CE*		SDE 28	49 000,00	22%	10 780,00	78%	38 220,00
Eclairage public		SDE 28	32 000,00	50%	16 000,00	50%	16 000,00
TOTAL			337 000,00		223 080,00		113 920,00

* installation CE : terrassements, fourreaux et chambres de raccordement pour réseaux de communications

Arrivée de Monsieur FELLER à 21h05

8. Contrat de nettoyage des vitres et des huisseries de bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société « La Reluisante » pour un montant de 974 € HT, soit 1 168,80 € TTC pour 3 passages par an.

9. Réseau d'eaux pluviales : curage du fossé Chemin des Closeaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la SARL LEROY Benoît pour un montant de 3 617,01 € HT, soit 4 340,41 € TTC pour faire un curage du fossé Chemin des Closeaux et la création de regards de nettoyage.

10. Réseau d'eaux pluviales : nettoyage des canalisations rue de Maintenon et Chemin des Closeaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société VPL pour un montant de 1 390,00 € HT, soit 1 668,00 € TTC pour le nettoyage des canalisations d'eaux pluviales rue de Maintenon et Chemin des Closeaux.

11. Budget commune : décision modificative n° 244/2016/03 – divers travaux de voirie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget 2016 de la commune ainsi :

Section de fonctionnement - article 615231 : - 18 100 €

Section d'investissement – article 2152 : + 18 100 €

12. Demande de subvention de l'association « Les Quatzarts » pour une soirée « contes ».

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une aide financière de 50 € à l'association « Les Quatzarts » pour financer un spectacle de contes que l'association organise le 18 novembre 2016 à 19h00 dans la salle du Conseil de la mairie de Yermenonville.

13. Renouvellement du contrat informatique Ségilog.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat informatique Ségilog passé avec la commune pour 3 ans pour un montant total de 6 300 € HT.

14. Budget commune : décision modificative n° 244/2016/04 – subventions du « Troquet de la Vallée ».

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget 2016 de la commune ainsi :

Recettes de la section d'investissement :

Article 13258 : - 167 500 €

Article 1322 : + 101 000 €

Article 1323 : + 100 000 €

Article 1641 : - 33 000 €

15. Compte rendu des Syndicats et des Commissions

Commission des Affaires Scolaires

Monsieur Destouches rapporte les effectifs du regroupement pédagogique Yermenonville-Houx à la rentrée 2016.

	Ecole Hélène Boucher			Ecole Rabartin			Regroupement pédagogique
	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2	
Habitant Yermenonville	4	4	6	5	6	7	32
Habitant Houx	11	9	8	5	12	9	54
Total	15	13	14	10	18	16	86
	42			44			86

Les effectifs sont en baisse par rapport aux années précédentes. Il y a 5 élèves de moins que l'an passé à la même date. Compte tenu des prévisions (12 élèves arriveront en CP et 16 élèves partiront au collège), une nouvelle baisse est à prévoir pour la rentrée 2017-2018.

Commission « Sécurité »

Monsieur Antongiorgi indique qu'un exercice de sécurité a lieu 1 fois par trimestre. Lors du dernier exercice, les enfants sont sortis et se sont rassemblés en 40 secondes, ce qui est un temps très satisfaisant.

Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir

Monsieur Antongiorgi rend compte de l'assemblée générale du SDE28.

Il indique que le changement de nom d'EDF en Enedis, imposé par la Commission de Régulation de l'Europe, a coûté 35 millions d'euros.

La pose des compteurs Linky aura lieu à Yermenonville en 2018-2019. Ce remplacement sera gratuit.

La Convention Départementale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens dans l'environnement n'ayant pas été reconduite, le SDE 28 se voit contraint de revoir son approche de ce type de projet en matière de barème de participation financière des collectivités.

SIVOM

La balade du Père Noël aura lieu le samedi 17 décembre 2016 à partir de 17h.

SIRMATCOM

Monsieur Feller indique qu'une étude est en cours sur le maintien ou non des bacs à déchets verts. Aujourd'hui, les bacs ne sont plus remplacés. Le prestataire demande une augmentation de 18 € la tonne en plus.

Syndicat des Eaux

Monsieur Martin indique que le syndicat est en cours d'évaluation des tuyaux de distribution d'eau afin de réduire les fuites. La sécurisation des châteaux d'eau se poursuit par la pose de clôtures et le verrouillage des accès. Le syndicat a voté pour l'interconnexion avec les réseaux de la Communauté de communes du Val de Voise pour la sécurisation de notre réseau.

CCTV de Maintenon et CC des Portes Euréliennes d'Ile de France

Monsieur Martin indique que la fusion entre les 5 communautés de communes se poursuit (CC des Terrasses et Vallées de Maintenon, CC de la Beauce Alnéoise – Auneau- CC des Quatre Vallées – Nogent-le-Roi- CC du Val Drouette –Epernon- CC du Val de Voise –Gallardon). La nouvelle Communauté de Communes « Les Portes Euréliennes d'Ile de France » entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017. A cette date-là, toutes les communes des communautés de communes concernées intégreront cette nouvelle communauté de communes. Le chef-lieu en sera Epernon.

16. Questions et affaires diverses

Monsieur le Maire indique le courrier envoyé à Transbeauce pour demander des explications suite à la suppression de l'arrêt de bus de la ligne 22 à Boigneville n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Monsieur Antongiorgi indique que le Centre de Première Intervention de Yermenonville recherche des pompiers volontaires.

Pour tout renseignement contacter le Sergent Sylvain LAIZÉ, Chef du CPI au 06 24 36 34 36.

Séance levée à 22 h 35

Le Maire,
Bernard MARTIN

